

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Mairie de Smarves à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Mairie de Smarves. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Identifiant créancier SEPA (ICS)

FR49ZZZ857C1B

| Désignation du titulaire du compte à débiter | Désignation du créancier |
|--|-------------------------------------|
| Nom, prénom : | Mairie de Smarves |
| Adresse : | Place de la Mairie 86240 SMARVES |

| Désignation du compte à débiter | |
|---|---|
| NOM DE LA BANQUE : | |
| ADRESSE : | |
| COMPTE A DEBITER | |
| <u>Identification internationale (IBAN)</u> | <u>Identification internationale de la banque (BIC)</u> |
| _____ | _____ |

| | |
|---------------------------|---|
| Type de paiement : | Récurrent /répétitif <input type="checkbox"/> |
| | Ponctuel <input type="checkbox"/> |

Signé à :

Le :

Signature :

Nom du tiers débiteur (si différent du débiteur lui même et le cas échéant) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par Mairie de Smarves. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Mairie de Smarves.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.